

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE SI LA PRÉSUMÉE AUGMENTATION DU PRIX DU PÉTROLE SERAIT ATTRIBUABLE À UN MONOPOLE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre. A chaque augmentation du prix du pétrole, que ce soit à la suite de l'augmentation des prix à la tête des puits ou autrement, on a vu que toutes les compagnies pétrolières, qu'il s'agisse de n'importe laquelle des sept compagnies sœurs, augmentent les prix de l'essence ou de l'huile à chauffage dans la même proportion.

Advenant le cas où la compagnie Esso, L'Impériale, augmenterait ses prix de 2c. le gallon, tel qu'annoncé hier ou avant-hier, le ministre pourrait-il s'assurer si les autres compagnies feront la même chose, savoir, s'il ne s'agirait pas là d'un ensemble de l'essence comme on l'a vu dans les cas précédents?

● (1132)

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit au député, je ne suis pas au courant de la déclaration qu'aurait faite la société pétrolière. Je me ferai un plaisir d'étudier l'affaire.

* * *

LES PORTS

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE ROBERTS BANK—LES
CONSIDÉRATIONS ÉCOLOGIQUES

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le vérificateur général indique, dans son rapport de 1978 que la façon dont on étudie et prépare les dossiers avant de décider d'entreprendre de grands projets d'investissements laisse beaucoup à désirer. Le ministre des Transports nous a laissé entendre que son ministère avait adopté des méthodes de gestion visant à prévenir ou combler cette lacune que signale le vérificateur général dans son rapport de 1978.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que l'on a bien tenu compte de tous les éléments du dossier du projet d'aménagement de Roberts Bank avant que le Conseil des ports nationaux annonce sa décision?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir rassurer le député à ce sujet. Je ne suis pas très sûr de ce qu'il veut savoir en particulier au sujet du projet de Roberts Bank. Actuellement, tout tourne autour de considérations d'ordre écologique. Tous les projets que l'on décidera de retenir pour l'aménagement de Roberts Bank devront tenir compte des exigences écologiques. L'étude des coûts et des bénéfices changera vraisemblablement en fonction des dépenses nécessaires à cette fin.

[M. Gillespie.]

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, je propose que le ministre examine la lettre qu'il a remise à mon collègue, le député de Surrey-White Rock, en février de cette année. Je lui demanderais aussi de tenir compte des données et des projections du marché qui appuient l'expansion des installations de manutention du charbon de Roberts Bank, mais qui démontrent que les installations actuelles du port de Vancouver suffiront pendant longtemps encore pour la potasse et le souffre.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi on a tripatouillé les études écologiques et pourquoi le Conseil des ports nationaux s'obstine à réclamer que l'on procède à des travaux d'expansion excédant les besoins prévisibles du port?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, de toute évidence il peut y avoir des divergences d'opinion sur le moment opportun de procéder à des travaux d'expansion. Le député critique aujourd'hui les projets d'expansion, mais dans un an ou deux, il critiquera autant si les installations ne sont pas suffisantes pour recevoir les produits de l'Ouest qui doivent passer par les ports de la côte ouest. Il nous faut décider à quel moment il sera opportun d'aller de l'avant.

Je nie que l'on ait tripatouillé les études écologiques. La décision de donner le feu vert résultera d'une analyse fouillée des conséquences écologiques du projet d'expansion. Aux yeux du Conseil des ports nationaux, ce besoin est tellement pressant que ses représentants persistent à exiger que l'on aille de l'avant. Je crois savoir qu'en termes concrets, la décision ne doit pas être prise—et ne le sera pas—avant que l'on ait reçu la totalité des résultats des études écologiques et qu'on en ait tenu compte.

* * *

RADIO-CANADA

LE SALAIRE VERSÉ AU LECTEUR DE NOUVELLES KNOWLTON
NASH

M. Marke Raines (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Sait-il qu'en cette période de restrictions budgétaires, le réseau anglais de la Société Radio-Canada verse un salaire annuel qu'on dit être de \$85,000 à \$90,000, sans compter les avantages sociaux éventuels, à un lecteur de son téléjournal. M. Knowlton Nash, c'est-à-dire un salaire supérieur à celui du premier ministre du Canada?

Quelles mesures le secrétaire d'État compte-t-il prendre pour que Radio-Canada cesse de gaspiller son argent? Compte-t-il recourir à la persuasion pour s'assurer que tous les fonds affectés à Radio-Canada, c'est-à-dire plus de 500 millions de dollars par an, servent à promouvoir la politique sur laquelle tous les députés se sont mis d'accord en 1967 et en 1968?

Des voix: Bravo!**M. Crosbie:** Le ministre est sur la route de Mandalay.